

Evolution des Salaires en 2010 Proposition d'un Accord salarial



La Direction annonce comme premières propositions :

- ⇒ Mesures générales **+0,4%** au 1^{er} avril 2010 et **+0,3%** au 1^{er} octobre 2010
- ⇒ Augmentation de 5 € de la prime de travail soit **+ 0,2 %** en juin 2010
- ⇒ Augmentation de 25 € de la Gratification de Vacances soit **+ 0,1 %**
- ⇒ Elle intègre pour 0,1 %, les cotisations salariales dues au titre de l'avantage en nature des Facilités de Circulation et pour 0,12 % les mesures particulières de revalorisation des primes de travail pour les agents du Matériel et du Service Commercial Gares.

Ce qui ferait un total de 1,22 % (+ 1 % hors mesures déjà décidées) pour une inflation prévisible de + 1,2 %.

La délégation Cfdt est intervenue contre l'intégration dans la négociation salariale d'une mesure déjà décidée (prime de travail pour le matériel et commercial Gares) **ou nouvellement prise** (cotisations salariales des Facilités de Circulation). Même si cela a effectivement une incidence sur l'évolution de la masse salariale, la négociation porte sur des mesures transverses et l'entreprise doit assumer ses décisions. Après l'intervention de notre délégation, les mesures spécifiques (Prime de travail Matériel et Commercial Gares ainsi que les cotisations salariales pour les Facilités de Circulation) ne sont pas reprises dans la négociation salariale.

Ces nouvelles propositions représentent donc une augmentation de + 1,35 %.

la Direction propose finalement :

- ⇒ **+ 0,5%** au 1^{er} mars 2010 et **+ 0,4 %** au 1^{er} octobre 2010
- ⇒ Augmentation de **10 €** de la prime de travail soit **+ 0,4 %** à partir de 1^{er} mai 2010
- ⇒ Minimum de versement de la GAEX (Gratification Annuelle d'Exploitation) porté à **140,25 €** au lieu de 121,96€;
 - Alignement des allocations de déplacement du groupe III (agents des qualifications A, B et TA), c'est à dire les plus basses, sur celles du groupe II, soit pour une « complète normale » + 3,68 €
 - Ces 2 mesures représentent 0,05 % d'augmentation de la masse salariale.
- ⇒ Augmentation de 30 € au lieu de 25 € de la Gratifications de Vacances
- ⇒ Mise en place de la revalorisation de la Prime de Travail à partir de mai 2010

Soit une augmentation globale de + 1,44 %

Le Directeur précise néanmoins que ces propositions sont soumises à un accord validé, c'est-à-dire signé par des OS représentants plus de 30 % des voix aux dernières élections. En cas de non validation de l'accord salarial, la Direction indique clairement que les revalorisations ne seraient pas du niveau des dernières propositions mais de celles des propositions initiales.



Accord salarial 2010



information



Avec accord		Sans accord	
+ 0,5 %	Au 1er mars	+ 0,4 %	Au 1er avril
+ 0,4 %	Au 1er octobre	+ 0,3 %	Au 1er octobre
+ 0,4 %	10 € de revalorisation de la Prime de Travail à partir du 1er mai	+ 0,2 %	5 € de revalorisation de la Prime de Travail à partir du 1er juin
+ 0,14 %	30 € de revalorisation de la Gratification de Vacances (soit + 15 %) Minimum de versement de la Gratification Annuelle d'Exploitation portée à 140,25 € au lieu de 121,96 €; Alignement des allocations de déplacement du groupe III sur celles du groupe II	+ 0,1 %	25 € de revalorisation de la Gratification de Vacances (soit + 12,5 %)
Soit un total de + 1,44 %		Soit un total de + 1 %	

L' accord est soumis à signature jusqu'au vendredi 26 mars.

